

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er octobre 2018

LUTTE CONTRE LA MANIPULATION DE L'INFORMATION - (N° 1218)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL1

présenté par
Mme Moutchou, rapporteure

ARTICLE 2

Après le mot :

« contre »,

rédiger ainsi la fin de l'alinéa 3 :

« la manipulation de l'information. » »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.